

CAMPING DE L'OCEAN

Rosboscer

56360 LE PALAIS



Conditions générales de ventes

-Tous les clients du camping sont tenus de prendre connaissance et de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché à l'entrée de la réception, ou indiqué dans les locatifs, et d'accepter les conditions générales de ventes ci-dessous :

*** LOCATIFS (chalets, mobil homes, roulottes, tentes aménagées)**

La réservation d'une location n'est effective **qu'après le retour du contrat signé et le règlement des arrhes équivalent à 25% du montant du séjour** incluant les frais de dossier. Après réception de ces documents et l'accord du responsable du camping, il vous sera adressé une confirmation de location.

Le solde, soit 75% du prix de la location doit être versé 30 jours au plus tard avant le début du séjour, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée par le client.

Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date du début du séjour, la totalité du montant du séjour devra être acquittée le jour de la réservation.

Toute personne de plus de 13 ans doit s'acquitter d'une taxe de séjour équivalent à 50 centimes par jour et par personne

Le prix applicable à votre séjour est celui qui figure sur le contrat de location. Un empêchement grave peut malheureusement vous interdire de partir comme vous l'aviez prévu.

C'est pourquoi, Il vous est recommandé de souscrire une assurance annulation « **Campez Couvert** » pour un montant correspondant à 3 % du montant du séjour, **bien qu'elle reste facultative** :

- la prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

- en cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours

- Les conditions générales complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet :

<http://www.campez-couvert.com/>

. L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré.

Si vous n'avez pas souscrit à l'assurance « Campez couvert », aucun remboursement ne sera effectué.

Toutes annulations ou retards devront être signalées à la réception au plus tôt.

*** En pleine saison, votre location sera disponible à partir de 16 heures le jour de votre arrivée, et vous êtes invités à la libérer pour 10 heures le jour de votre départ.**

* Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire détaillé. Il sera demandé à l'arrivée à chaque client une caution de 200 € comme dépôt de garantie à toutes dégradations. Dans la grande majorité des cas, la caution vous sera restituée le jour de votre départ après un état des lieux effectué par nos soins en votre présence. En cas de grande affluence, la direction se réserve le droit d'effectuer cet état des lieux après votre départ. Dans ce cas, votre chèque vous sera restitué par courrier dans les 8 jours.

* Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire il sera **retenu sur la caution 80 € de nettoyage**.

* Chaque locataire ou occupant est tenu de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil, en particulier de s'abstenir de faire du bruit ou de circuler en voiture entre 23 h et 7h00.

*** EMPLACEMENT CAMPING**

• La réservation d'un emplacement n'est effective qu'après le retour du contrat signé et le règlement des arrhes équivalent à 25% du montant du séjour incluant les frais de dossier. Après réception de ces documents et l'accord du responsable du camping, il vous sera adressé une confirmation de location.

Toute personne de plus de 13 ans doit s'acquitter d'une taxe de séjour équivalent à 50 centimes par jour et par personne.

• L'emplacement réservé sera à votre disposition le jour de votre arrivée à partir de 14h et devra être libéré le jour de votre départ avant midi.

• Retard dans l'occupation d'un emplacement loué : les charges seront dues à partir du jour de la réservation. Au bout de 24 heures, la location sera annulée.

• Tout campeur devra acquitter le montant de son séjour avant son installation.

• Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation de séjour, ni en cas de retard ou de départ anticipé.

Il vous faut donc vous référer aux conditions de remboursement de l'assurance annulation pour ceux qui ont souscrit un contrat.

• Une caution de 30 € vous sera demandée lors de votre arrivée et restituée le jour de votre départ.

L'emplacement devra rester propre et vide, et tout déchets amenés aux containers situés à l'entrée du camping, en respectant le tri sélectif.

• Sur un emplacement, le nombre maximum est de 6 personnes

• Tous mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteur légal devront fournir à la réception une autorisation écrite et signée, après accord de leur séjour par la direction. Leurs représentants légaux s'engagent à venir récupérer le mineur à la moindre infraction du règlement intérieur du camping.

• Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation de séjour, ni en cas de retard ou de départ anticipé.

Il vous faut donc vous référer aux conditions de remboursement de l'assurance annulation pour ceux qui ont souscrit un contrat.

*** EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR POUR TOUS**

* La sous location du locatif ou de l'emplacement est strictement interdite

* Vos animaux sont acceptés moyennant une redevance ; ils devront être tenus en laisse, et leurs besoins ramassés par vos soins.

* L'accès à la piscine est strictement réservé à la clientèle du camping

* Les enfants sont impérativement sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents, que ce soit à la piscine et sur les aires de jeux. Ils doivent leur faire appliquer les règles de sécurité affichées sur les lieux.

* A la piscine, le maillot de bain est obligatoire, les shorts et caleçons de bains sont interdits pour les hommes.

* Le silence doit être total entre 23 h et 7 h du matin dans le camping pour le respect de tous

* Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp.

* Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers devront être déposés dans les containers situés à l'entrée du camp, et toute personne doit respecter le tri sélectif (bacs jaunes et bacs à verres sont à disposition)

La direction se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol sur le camping.